

Déclaration de la présidente de la Confédération Doris Leuthard sur la décision de l'UE concernant l'équivalence boursière

Communiqué de presse, 21.12.2017

Le Conseil fédéral s'est plusieurs fois penché sur la question de l'équivalence boursière. Ces dernières semaines, la Suisse est intervenue à différents niveaux et a annoncé clairement sa position, notamment aux Etats membres, à la Commission et au président de la Commission : la Suisse remplit les conditions pour la reconnaissance de l'équivalence boursière, au même titre que les autres Etats tiers qui ont obtenu une reconnaissance illimitée. Nous considérons dès lors que la reconnaissance limitée est une discrimination à l'égard de la Suisse. Du reste, il est infondé et inacceptable de lier ce dossier technique à la question institutionnelle.



Drapeaux suisse et de l'Union européenne © PRS

Ce matin, lors d'une séance extraordinaire, le Conseil fédéral a pris position sur la probable décision formelle. Il doute de la régularité de cette décision et suppose que l'UE procède de la sorte pour affaiblir la place financière suisse. Il veut répondre à cette manœuvre discriminante par des mesures qui renforceront la compétitivité de la Suisse. C'est pourquoi il a décidé aujourd'hui d'entreprendre aussitôt des travaux pour renforcer la place boursière et financière suisse. Le Département fédéral des finances a été chargé de soumettre des propositions au Conseil fédéral d'ici fin janvier. On songe notamment à la suppression du droit de timbre.

La décision que l'UE a prise aujourd'hui grève en outre les relations bilatérales sur des dossiers importants. La deuxième tranche de la contribution à l'élargissement en faveur des Etats de l'Est a déjà été citée plusieurs fois et le Conseil fédéral n'exclut pas de revoir le projet à mettre en consultation. Le Conseil fédéral a toujours souhaité le renforcement des bilatérales et a fait de la poursuite des négociations en vue d'un accord institutionnel un objectif pour 2018. Il constate toutefois que de nombreuses divergences subsistent. Or, pour éliminer celles-ci, il est nécessaire d'instaurer un climat de confiance dans les discussions.

Adresse pour l'envoi de questions

Contact:

André Simonazzi

porte-parole du Conseil fédéral

058 462 37 03

andre.simonazzi@bk.admin.ch

Auteur

Conseil fédéral

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil.html> 

Chancellerie fédérale

<http://www.bk.admin.ch/index.html?lang=fr> 

Contact

DFAE, Direction des affaires européennes DAE

Palais fédéral Est
3003 Berne

Téléphone
+41 (0)58 462 22 22

Fax
+41 (0)58 462 23 80

[Formulaire de contact](#)